



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 septembre 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2019

11-13 septembre 2019

Point 10 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2019-2022

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2019-2022 figurant dans le document [E/ICEF/2019/AB/L.5](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;
2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2019-2022 et l'établissement de prévisions de dépenses d'un montant maximal de 1,38 milliard de dollars à lui soumettre au titre des programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2020 sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;
3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 septembre 2019).

